



Compte-rendu audio du 18 décembre 2020

Point sur la situation sanitaire

A ce jour, 10 agent·e·s sont en ASA du fait de leur vulnérabilité et 5 en ASA pour cause de septaine. Du gel et des masques sont disponibles en quantité suffisante sur tous les sites.

Les agent·e·s s'inquiètent de l'intervention de l'équipe de nettoyage suite à la déclaration de cas COVID et du traitement actuel de ces situations.

Le docteur de Pauw précise qu'un·e agent·e testé·e positif·ive peut ne pas être contaminant·e. Un·e agent·e testé·e positif·ive est placé·e en septaine et peut reprendre en présentiel après 7 jours sans test. Le risque de contamination est moindre à ce moment-là et le docteur de Pauw insiste sur les gestes barrière qu'il faut continuer à respecter.

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 demande une information claire auprès des agent·e·s sur la procédure et la maîtrise des risques afin de les rassurer sur l'efficacité de la procédure.

Nous demandons également si les ASA gardes d'enfants sont maintenues pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire. M. Girault nous assure que c'est le cas.

Télétravail

610 ordinateurs ont été déployés, le taux d'équipement des agent·e·s est significatif.

40 à 50 demandes sont encore en attente.

M. Girault précise que le déploiement du matériel sera plus lent puisque l'équipe informatique va se réduire pour cause de congés bien mérités. La réorganisation de la DISI en janvier impactera la taille de cette équipe.

Le nombre de refus de télétravail est très faible.

Malgré cela, le pourcentage de télétravailleur·euse·s reste en dessous de la moyenne nationale, et de celle de l'interrégion.

La Direction pense inciter les agent·e·s en télétravail un jour hebdomadaire, à passer à deux jours.

Les représentant·e·s du personnel souligne les difficultés de compréhension de l'engagement au télétravail, puisque des agent·e·s ne souhaitent pas télétravailler au-delà de la période sanitaire.

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 rappelle que le télétravail doit être pris en compte dans l'organisation du service afin de permettre à chacun·e de réaliser ses missions sereinement.

M. Girault est d'accord avec ce principe et indique qu'une réflexion sera menée dès janvier sur l'organisation du télétravail et du travail à distance.

NRP

Tou·te·s les agent·e·s qui intègrent des services restructurés au 1^{er} janvier bénéficieront de toutes les applications nécessaires.

Tou·te·s les agent·e·s qui quittent une trésorerie connaissent les postes qu'il·elle·s vont occuper après leur transfert.

Les travaux sur le site de Lens ont pris un peu de retard. Sur Bruay, tout se déroule comme c'était prévu.

Un point de situation est disponible sur Ulysse 62. Il sera mis à jour de façon hebdomadaire.

Les représentant·e·s du personnel demandent des délais de route pour permettre aux agent·e·s de rejoindre leur nouveau poste après installation de leur bureau et du matériel à déplacer.

La Direction remarque que nous n'en sommes pas à notre premier déménagement et que des délais de route ne sont pas nécessaires.

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 rappelle la phrase citée par Mme Ortiz dans son interview publiée sur Ulysse 62 « le succès n'est pas la clé du bonheur. Le bonheur est la clé du succès. Si vous aimez ce que vous faites, vous réussirez. » (Albert Schweitzer).

Lors de nos visites de sites, le bonheur de nos collègues ne nous a pas sauté aux yeux.

M. Girault reprendra sa tournée dans le département en février. Il n'a pas la même perception de l'état d'esprit des collègues. Il y a peu de situations particulières évoquées auprès de la Direction. De nouveaux collectifs de travail sont créés, il faut le temps que tout se mette en place.

Si les collègues se posent des questions, il n'a pas de problème à y répondre puisqu'il veut que tout se fasse dans la transparence.

Les questions/réponses posées à la Direction seront publiées sur Ulysse.

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 remarque qu'une information a été publiée sur Ulysse concernant la création du Centre De Contact de Lens et que les collègues du CPSR sont cités comme prioritaires pour les postes implantés, sans qu'il·elle·s n'aient eu d'information sur le sujet.

Le CPSR va être supprimé et les collègues se posent de nombreuses questions, notamment sur le dispositif d'accompagnement financier et sur leur avenir puisqu'il·elle·s sont avant tout EDR.

L'équipe RH viendra répondre à leurs questions début janvier.

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 insiste sur la nécessité de donner l'information la plus complète aux EDR/CPSR le plus tôt possible.

Forfait « mobilités durables »

La note de la DDFiP 62 présentant le dispositif du Forfait « Mobilités Durables » précise que les couples, mariés, pacsés ou en concubinage en sont exclus.

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 conteste ce point puisque d'autres directions ne précisent pas ce point dans leur note départementale et que la fiche pratique du Ministère de l'Action et de la Fonction Publique n'en fait pas mention. Le FMD est déjà en application dans d'autres administrations sans cette restriction.

Le CSRH a posé la question des couples co-voiturant à la DG qui a répondu qu'ils étaient exclus. C'est pourquoi cette précision a été apportée.

Les représentant·e·s du personnel demandent une note le précisant, puisque d'autres documents indiquent le contraire. La Direction posera de nouveau la question à la DG.

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 rappelle que la demande de Forfait Mobilités Durables est à déposer au plus tard le 31 décembre. Tou·te·s les agent·e·s qui souhaitent en bénéficier doivent faire la demande, qu'il·elle·s soient en couple ou non.

Fonds de solidarité

Le fonds de solidarité est une charge importante pour plusieurs services de la DDFiP, SOLIDAIRES Finances Publiques 62 demande quel dispositif est prévu pour faire face à ce surcroît de travail.

M. Girault reconnaît que la charge est importante (environ 20 Emplois Temps Plein) et qu'elle impacte de façon significative le réseau et la Direction.

Pour permettre d'absorber cette charge, des solutions sont envisagées pour du contrôle automatisé.

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 remarque que le déménagement de SIE dans le cadre du NRP occasionne la suspension de remboursement de crédits TVA aux entreprises, alors que dans la situation actuelle elles ont encore plus besoin de ces sommes.

Nous insistons sur la nécessité de prendre en compte cette charge de travail supplémentaire pour que les versements puissent se faire dans de bonnes conditions.

Jour de carence

A compter du 1^{er} janvier, le dispositif du jour de carence est suspendu pour les arrêts maladie liés au COVID, SOLIDAIRES Finances Publiques 62 demande une information claire des collègues sur le sujet.

M. Girault indique qu'une information vient d'être transmise à la Direction. Mme Jouinot précise qu'il n'y a pas d'effet rétroactif.

Nous n'avons aucun doute sur le sujet, quand il s'agit de donner quelque chose aux agent·e·s, on revient rarement en arrière.